



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1222

Approbation d'une convention de mandat et de partenariat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins pour l'organisation d'un concert le 7 décembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1222 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MANDAT ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET LE THEATRE DE LA RENAISSANCE D'OULLINS POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 7 DECEMBRE 2021 DANS LE CADRE DE LA SAISON 2021-2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Le Théâtre de la Renaissance d'Oullins propose une programmation variée regroupant théâtre, théâtre musical et des concerts de musique classique, jazz et musiques contemporaines.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon souhaite diffuser les concerts de musiques de chambre joués par des musiciens de l'Orchestre national de Lyon dans de nouveaux lieux de diffusion de la métropole de Lyon.

Dans le cadre de leurs programmations respectives de la saison 2021-2022, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins organisent un concert de musique classique le mardi 7 décembre 2021 à 20h au Théâtre de la Renaissance d'Oullins, dans la petite salle du théâtre avec des musiciens de l'Orchestre national de Lyon, dont le programme est le suivant :

Jean-Marie Leclair: Sonata no.8 à 3 - 11'

Jacques-Martub Hotteterre: prélude pour flûte seul (de l'Art de préluder)- 2'

Jean-Marie Leclair: Sonate en Do Majeur pour flûte et basse-continue - 10'

Joseph-Bodin de Boismortier, Sonate no.5 en la mineur opus 37 – 8'

François Couperin, Pièces de clavecin, 1er Ordre : Les Silvains Majestueusement, sans lenteur – 5'

Michel Blavet: Sonate n°2 en ré min pour flûte et basse-continue- 12'

Joseph-Bodin de Boismortier: Sonate n° 3 en Ré Maj op.50, pour violoncelle et basse-continue - 10'

Joseph-Bodin de Boismortier, Sonate no. 2 en mi mineur, opus 37 – 5'39''

Jacques Morel: Chaconne en trio- 7'

La présente convention a pour objet de fixer les conditions et les modalités du partenariat entre le Théâtre de la Renaissance d'Oullins et la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon. Elle vise notamment à confier l'encaissement des recettes de la Ville de Lyon/ Auditorium-Orchestre national de Lyon au Théâtre de la Renaissance d'Oullins agissant ainsi en qualité de mandataire.

Les partenaires présenteront le concert dans leur programmation de saison respective et la vente des billets sera effectuée par le Théâtre de la Renaissance d'Oullins. Le Théâtre de la Renaissance d'Oullins encaissera les recettes de billetterie pour le compte de la Ville de Lyon/Auditorium-Orchestre national de Lyon.

Les tarifs fixés TTC sont les suivants :

Tarif Plein : 26€

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance ont convenu que les tarifs réduits appliqués seront ceux du Théâtre de La Renaissance, soit :

- Tarif Sénior (+65ans): 23€
- Tarif Réduit : 16€
- Tarif enfant : 10€
- Tarif solidaire : 5€
- Tarif Pass Partout : 11€
- Tarif Pass Partout Réduit : 8€

La jauge prévue pour ces concerts est de 136 places.

Le montant des recettes encaissées par le Théâtre de la Renaissance pour le compte de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon/ Ville de Lyon est estimé à : 1400 €HT (avec un taux de TVA de 2,10% applicable).

La convention de partenariat et de mandat ci-après annexée précise les conditions d'organisation de ce concert, ainsi que les modalités d'encaissement et de reversement des recettes de billetterie.

Vu ladite convention de partenariat et de mandat :

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Théâtre de la Renaissance d'Oullins pour l'organisation et l'encaissement et le reversement des recettes de billetterie du concert du 7 décembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 est approuvée,
- 2- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

- 3- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07, programme PRODUCTI07, opération DECENTR et les dépenses aux chapitres 011, 012 et 65, programme PRODUCTI07, opération DECEN07 du budget annexe 07.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET